PHOTO
Á
COLLER

DOSSIER D'INSCRIPTION

Année 20.. / 20..

FORMATION CHOISIE : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des conditions générales d'ISL

Comment avez-vous connu ISL ?

- ❑ Sur Internet, précisez le site : .....
- ❑ Par un centre d'orientation, lequel ? .....
- ❑ Par un étudiant de l'école, précisez son nom : .....
- ❑ Par une connaissance, précisez son nom : .....
- ❑ Suite à une publicité, quel support ? .....
- ❑ Lors d'un salon, lequel ? .....

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Date de dépôt du dossier : .....

Avis du Responsable pédagogique : .....

- ❑ Refusé(e)
- ❑ Accepté(e)

Etudiant :

Nom et prénom : .....

Né(e) le : ..... à : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

E-mail : .....

N° sécurité sociale : .....

N° mutuelle : .....

Personne à prévenir pour le suivi de la scolarité / en cas de problème :

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Lien de parenté :..... Tél. domicile : .....

Tél. professionnel :..... Tél. portable : .....

E-mail : .....

Responsable financier et représentant légal :

❑ Parents ❑ Père ❑ Mère ❑ Tuteur ❑ Autre .....

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Profession :..... Tél. professionnel :.....

Tél. domicile : ..... Tél. portable : .....

E-mail : .....

Situation familiale :

Célibataire ❑ Marié(e) ❑ Vie maritale ❑ Divorcé(e) ❑

VOTRE SITUATION ACTUELLE

❑ **Scolaire** Lieu de formation : .....
Intitulé de la formation : .....

❑ **Etudiant** Lieu de formation : .....
Intitulé de la formation : .....

VOTRE SITUATION SCOLAIRE

Année scolaire	Classe ou formation	Diplôme obtenu	Etablissement fréquenté Nom et adresse	Statut (à cocher)
				❑ Public ❑ Privé sous contrat ❑ Privé hors contrat
				❑ Public ❑ Privé sous contrat ❑ Privé hors contrat
				❑ Public ❑ Privé sous contrat ❑ Privé hors contrat
				❑ Public ❑ Privé sous contrat ❑ Privé hors contrat

LANGUES CHOISIES

	Langue	Niveau		
LV1		❑ Scolaire	❑ Courant	❑ Bilingue
LV2		❑ Scolaire	❑ Courant	❑ Bilingue

INFORMATIQUE

LOGICIELS et OUTILS INFORMATIQUES	**NIVEAU DE COMPETENCES**		
	Courant	Scolaire	Débutant
Traitement de texte (WORD)			
Tableur (EXCEL)			
Comptabilité (Précisez le logiciel).....			
Autre(s) logiciel(s) à préciser			

1. Expliquez en quelques mots votre projet professionnel ou personnel :

.....

.....

.....

2. D'après vous, quelles sont les principales connaissances et compétences nécessaires à l'exercice du métier visé ?

.....

.....

3. Quelles informations retenez-vous sur l'état du marché de l'emploi concernant ce métier ou cette activité ?

.....

.....

4. Décrivez en quelques lignes le contenu des activités et missions principales que vous aurez à réaliser dans l'exercice de votre futur métier ou de vos futures fonctions, selon vous :

.....

.....

.....

5. Citez les atouts dont vous disposez pour exercer cette activité :
(Expérience professionnelle ou expérience extra-professionnelle, atouts personnels, etc.).

.....

.....

.....

6. Quelles sont vos qualités principales ?

.....

.....

5. Quels sont vos défauts ou limites ?

.....

.....

7. Citez 2 situations personnelles et/ou professionnelles où vous vous êtes senti(e) véritablement à l'aise :

- .....

- .....

8. Citez 2 situations personnelles et/ou professionnelles où vous vous êtes senti(e) en difficulté :

- .....

- .....

9. Points forts :

.....

.....

10. Axes de progrès à envisager :

.....

.....

11. Choix de la formation : en quoi la formation choisie est-elle nécessaire à la réalisation de votre projet ?

.....

.....

.....

BILAN DE L'ENTRETIEN en date du : ..... /...../ 201... Conduit par : .....

- Avis sur la faisabilité du projet et conditions de réalisation (prise en compte des contraintes financières, transport, charges familiales, travail personnel, investissement personnel, etc.)

.....

.....

.....

- Avis sur la formation visée (adéquation avec le projet professionnel, pré-requis, réduction de parcours, etc.) :

.....

.....

.....

- Remarques éventuelles

.....

.....

.....

SYNTHESE CANDIDATURE

	- -	-	+/-	+	+ +
Motivation					
Avis sur la faisabilité du projet					

Fiche médicale de l'étudiant

Les renseignements médicaux sont très importants à connaître pour la scolarité de l'étudiant et le choix de son orientation professionnelle tout autant que pour l'exercice des stages qu'il aura à effectuer. En cas de refus ou de dissimulation de certains éléments, cela pourrait mettre en cause la poursuite de la scolarité dans la formation demandée.

Nom et prénom :.....

Classe en 2010 – 2011 : ..... Né(e) le :.....

A : ..... Sexe : ❒ F ❒ M

➢ . **Numéro de Sécurité Sociale sous lequel l'étudiant est affilié :**.....

➢ . **Coordonnées téléphoniques de la personne à prévenir en cas d'urgence :**.....

➢ Etat de santé de l'étudiant

.....

.....

.....

➢ Antécédents médicaux et chirurgicaux

.....

.....

.....

- Existe-t-il : - Un problème de santé ? ❒ non ❒ oui, traitement éventuel :

.....

- Une affection chronique, un traitement de longue durée ? ❒ non ❒ oui, précisez :

.....

➢ Surveillance particulière à prendre au sein de l'établissement.

.....

➢ L'état de santé physique et psychologique peut-il mettre en cause l'orientation choisie ?

❒ Oui ❒non

Déclaration du représentant légal :

En cas d'accident ou de malaise grave survenant à : ..... ,

je désire que soit appelé le Docteur :

Nom : ..... Adresse : ..... Tel :.....

En l'absence de ce Docteur, j'autorise le personnel enseignant à faire appel à un autre Docteur.

En cas d'urgence, si on ne peut me joindre par téléphone, ou si le temps presse, j'autorise le personnel enseignant à prendre à ma place les décisions nécessaires (exemple : transport en clinique). En cas d'impossibilité d'obtenir un tel transport par ambulance, je dégage entièrement la responsabilité du personnel enseignant qui pourrait être amené à effectuer ce transport.

A moins de demande expresse de modifications de ma part, ces déclarations sont valables pour toute la scolarité de mon enfant dans cet établissement.

Fait à , le

Signature de l'étudiant : Signature du responsable l'égal :

Particularités médicales à signaler :

Règlement intérieur

L'œuvre éducative développée dans l'établissement passe non seulement par une formation générale et un dialogue constant entre les élèves et les enseignants mais aussi par le respect exigeant des règles de vie quotidiennes. En voici quelques-unes, particulièrement importantes. Toute inscription dans l'établissement vaut adhésion à ce règlement intérieur.

1. Assiduité et ponctualité

L'assiduité aux cours relève d'une obligation scolaire définie par la loi. Tout absentéisme non justifié est passible d'une exclusion.
L'étudiant s'engage à respecter les horaires de début et de fin de cours.

En cas de grève de transport, les étudiants doivent faire tout leur possible pour assister aux cours ; les enseignants faisant leur maximum pour être présents. Des sanctions peuvent être prises dans la mesure où les cours ne sont pas supprimés et en cas d'absence de justificatif de la part de l'étudiant. Un justificatif est à réclamer auprès de la S.N.C.F. ou de la R.A.T.P.

- ***ABSENCES***

Conformément à la législation en vigueur, seules les absences dues à la maladie, à un accident ou au décès d'un proche parent sont autorisées.
Aucune autorisation d'absence, sauf en cas de force majeure, ne sera accordée pour les rendez-vous non professionnels (rendez-vous chez le médecin, le dentiste, etc). Ceux-ci devront être pris sur le temps personnel (hors cours).
Toute absence doit être prévue ou justifiée dans les 48 heures par un document officiel (certificat médical, convocation de l'administration…). ISL devra être prévenu le matin même par téléphone, par e-mail ou par fax.
Le conseil de classe tiendra compte des absences injustifiées.
Les récidives d'absences peuvent entraîner des sanctions allant de l'avertissement jusqu'à l'exclusion définitive et sans appel. Toute absence non justifiée de plus de deux semaines consécutives ou totalisant deux semaines par cumul entraînera une rupture du contrat de scolarité.

- ***RETARDS***

Afin de faciliter la vie du groupe et de rendre plus efficace le travail commun, une attention toute particulière sera portée sur le respect des horaires et la non perturbation du déroulement des cours.
Tout retard doit être justifié au bureau de l'administration avant d'intégrer le cours.
Les élèves en retard de plus de 10 minutes à un cours peuvent se voir refuser l'accès à celui-ci. Les retards peuvent également entraîner des sanctions.

3. Vie scolaire :

- Chaque étudiant doit arriver en cours avec le matériel adéquat pour travailler, conformément à la liste remise en début d'année. L'absence de matériel peut faire l'objet d'une exclusion du cours concerné.
- Une tenue correcte et décente en conformité avec l'état d'étudiant est exigée. Le port de tout couvre-chef est strictement interdit en cours.
- Il est strictement interdit de fumer au sein de l'établissement.
- Il est rappelé que la loi n'autorise pas la vente et l'usage de drogue. Tout manquement entraînera une sanction disciplinaire et la mise en œuvre d'une procédure judiciaire.
- De même, l'usage des baladeurs et téléphones portables n'est pas autorisé en salle de cours. Les possesseurs de tels équipements devront les désactiver. En cas de non respect de cette règle, l'élève pourra se voir confisquer son portable pendant trois journées complètes.
- Il est interdit de faire pénétrer tout type de boissons et aliments dans les salles de cours.

- Il est interdit de sortir de classe pendant les cours, en dehors des pauses fixées par le professeur.
- Tout étudiant est responsable de la propreté des salles ainsi que du mobilier et du matériel mis à sa disposition. Dans le cas de dégradation volontaire, le coût de la remise en état sera à la charge du ou des responsables (cette décision pourra être accompagnée d'autres sanctions selon la gravité des faits).
- Droit à l'image : La prise d'images, leurs utilisations et leurs diffusions ne sont autorisées qu'en accord avec l'article 226-01 du code pénal.

4. Détériorations – Perte – Vol

L'éducation à l'honnêteté va de pair avec l'éducation à la vigilance. C'est pourquoi nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol de bien personnel.

Il est strictement interdit de coller des autocollants ou d'inscrire des graffitis dans les lieux communs. Toute dégradation entraîne un travail d'intérêt collectif et le montant des réparations est imputé au répondant financier des études.

5. Sanctions

Hiérarchie des sanctions :

- Travail supplémentaire.
- Avertissement oral ou/et écrit.
- Exclusion temporaire ou définitive, notamment après une faute grave ou la répétition d'absences et/ou de retards. Tout élève exclu de cours doit impérativement se présenter au secrétariat pédagogique.

Tout manquement à l'un des articles du règlement intérieur entraîne systématiquement la mise en application de la procédure d'avertissement.
Pour les personnes ayant fait l'objet de trois avertissements externes, ou selon la gravité des actes, une procédure de renvoi sera engagée.

Exemples de fautes pouvant entraîner une exclusion :

- Fait de brutalité (Art.222-1 du code pénal).
- Détérioration volontaire (Art.322-1 du code pénal).
- Violence verbale à l'égard d'un professeur, d'un surveillant ou d'un membre du personnel. (Art.433-5 du code pénal).
- Absence non autorisée de l'établissement et non justifiée.
- Instruction non autorisée (Art.645-12 du code pénal).

ISL s'investit dans une démarche d'enseignement auprès d'étudiants volontaires et motivés. Tout manque de sérieux dans le travail va à l'encontre de cette démarche et constitue un manquement aux obligations de l'étudiant susceptible d'entraîner un renvoi définitif sans aucune indemnité.

RECONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e),

NOM :..... PRENOM :.....

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Fait à : le : .....

Signature de l'étudiant :
Avec la mention« lu et approuvé »

Signature du représentant légal
Avec la mention « lu et approuvé »

TARIFS DES FORMATIONS D'ISL

BTS	Par an	Total
Assistant de manager	5 400	10 800
Management des Unités Commerciales	5 400	10 800
Communication visuelle	5 400	10 800
Comptabilité et Gestion des Organisations	5 400	10 800
Informatique de gestion	5 400	10 800
Assistant de gestion PME/PMI	5 400	10 800
Banque	5 400	10 800
Informatique et Réseaux pour l'Industrie et les Services techniques	5 400	10 800
Frais d'inscription pour la 1ère année*	**300**	

* Les frais d'inscription s'élèvent à 300 € et sont à régler dès signature du dossier d'inscription. Cette somme est versée irrévocablement, même en cas de désistement.

Les frais d'études incluent la remise d'un ordinateur portable, les frais d'assurance et les frais pédagogiques. Ils sont payables par **prélèvement automatique d'avance** en trois termes égaux au plus tard :

- **1er trimestre : le 1er septembre 2010**
- **2ème trimestre : le 1er décembre 2010**
- **3ème trimestre : le 1er mars 2010**

Lors de l'inscription un chèque d'acompte de 900€ sera demandé. Cette somme sera ensuite déduite des frais d'études du 1er trimestre.

Tout trimestre commencé est dû en entier, le premier versement reste acquis en cas de désistement. Il n'est fait aucune réduction pour absence, congés, maladie ou exclusion.

Les élèves ne peuvent entrer à ISL si les règlements n'ont pas été effectués aux dates indiquées. Aucun supplément n'est réclamé pour frais de dossier assurances, examens blancs, éducation physique.

PROMOTION 2010-2011 : -10% sur les frais de scolarité

	Versements	Par trimestre	Par an
Tous les BTS	01/09/10 01/12/10 01/03/11	1620 €	4860 € au lieu de 5400 €
Frais d'inscription		300 €	

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à l'annulation de ma part en temps voulu au créancier.

NOM ET ADRESSE N DU DEBITEUR	DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

COMPTE A DEBITER	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
Etablissement Guichet N° de compte Clé RIB |__|__|__|__|__| |__|__|__|__|__| |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| |__|__|	**INSTITUT SUPERIEUR LAFAYETTE** **16, RUE DU MAIL** **75002 PARIS**

Date : **Signature**

Les informations contenues dans le présent document ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès du créancier ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80/10 du 1.4.80 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

N° NATIONAL D'EMETEUR : 558943

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur du compte à prélever sur ce dernier si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je règlerai le différent directement avec le créancier.

NOM ET ADRESSE N DU DEBITEUR	DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

COMPTE A DEBITER	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
Etablissement Guichet N° de compte Clé RIB |__|__|__|__|__| |__|__|__|__|__| |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| |__|__|	**INSTITUT SUPERIEUR LAFAYETTE** **16, RUE DU MAIL** **75002 PARIS**

Date : **Signature**

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, sans les séparer
en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE).

CONTRAT D'ETUDES

Entre :

Institut Supérieur Lafayette situé au 16, rue du Mail – 75002 Paris
ci-après dénommé ISL,

Et,

M
demeurant
ci-après dénommé l'étudiant,

Et,

M
demeurant
ci-après dénommé le répondant financier,

ARTICLE 1 : INSCRIPTION DES ELEVES

Les formations dispensées par ISL doivent être suivies à titre de formation initiale.

Lors de son inscription, l'étudiant devra choisir un centre d'affiliation à la sécurité sociale (LMDE ou SMEREP) et gérer son adhésion. Pour tout différend relatif au paiement de ces frais ou à sa prise en charge, l'étudiant se retournera directement contre son centre.

L'inscription de l'étudiant sera prise en compte dès réception du présent contrat, du règlement intérieur, du dossier d'inscription et de l'autorisation de prélèvement complétés et signés, accompagnés des frais d'inscription de 300 €.

Tout document remis à ISL sera conservé par ce dernier.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT PEDAGOGIQUE

ISL s'engage à réserver définitivement une place à l'étudiant et à lui assurer la formation dans laquelle il a été admis, pendant l'année scolaire traditionnelle 2010-2011. L'étudiant bénéficie d'un enseignement comportant des cours répartis sur toute la journée dans les formes, dates et lieux prévus par l'Institut.

Dans le cas où l'effectif d'une section, classe ou option n'aurait pas atteint un effectif suffisant avant la date de la rentrée scolaire, ISL se réserve le droit de ne pas ouvrir la section, la classe ou l'option en question. Dans ce cas uniquement, les frais d'inscription seront remboursés intégralement.

ARTICLE 3 : REGLEMENT INTERIEUR

L'étudiant s'engage à suivre la formation, en respectant les clauses figurant dans le dossier d'inscription, le contrat d'études et le règlement intérieur de l'établissement.

L'étudiant reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur dont un exemplaire lui a été remis lors de son inscription. L'inscription de l'étudiant et son maintien au sein de l'établissement sont conditionnés par l'acceptation et le respect de ce règlement. Le non-respect du règlement intérieur de l'Institut donne lieu à des sanctions disciplinaires dont la plus importante est l'exclusion définitive.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT FINANCIER

Les frais annuels d'études sont payables d'avance en totalité aux échéances imparties.
Le répondant financier s'engage à régler les frais d'études obligatoires qui incluent les frais de dossiers, les frais d'assurances, la remise d'un ordinateur portable et la pédagogie.

Tout retard de paiement à bonne date, d'une seule échéance, entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable, la facturation d'une indemnité de retard égale à 6% du montant du principal impayé.

Frais d'études trimestriels 2010-2011 pour chaque BTS : 1 620 €

Règlement à effectuer (en euros uniquement) par chèque ou prélèvement automatique (cf. demande de prélèvement jointe en annexe).

ARTICLE 5 : INTERRUPTION OU ABANDON DES ETUDES

1 – A l'initiative de l'Étudiant:
Avant la rentrée des classes, l'Étudiant a la possibilité de résilier son contrat dans les conditions suivantes, par lettre recommandée avec accusé de réception, en exposant le motif de résiliation:
- Si la résiliation intervient plus de 7 jours après son inscription, et au moins 60 jours avant la rentrée des classes, seuls les frais fixes d'inscription resteront acquis à ISL.
La résiliation, à l'initiative de l'Étudiant, sera considérée comme un désistement si elle intervient après la rentrée des classes, en sorte que l'ensemble des frais d'inscription et des frais de scolarité du premier trimestre resteront dus à ISL.
Néanmoins, en cas de force majeure dûment justifiée (décès de l'élève, cas d'une maladie nécessitant une hospitalisation de deux mois consécutifs) contraignant l'étudiant à renoncer définitivement à sa formation, ne seront dues que les sommes correspondant aux heures de formation dûment effectuées, prorata temporis.

2 – À l'initiative d'ISL :
ISL se réserve la possibilité de procéder elle-même à la résiliation du contrat, soit dans l'hypothèse ou l'étudiant causerait un trouble vis-à-vis de la bonne marche de l'Établissement ou s'absenterait d'une façon répétitive et sans raison valable, soit en raison du défaut de paiement des sommes dues au titre du présent contrat.
Dans ces hypothèses, les frais d'inscription outre les frais de scolarité resteront dus.
Dans tous les cas, une mise en demeure sera adressée par ISL, qui ne donnera lieu à résiliation effective que faute d'avoir trouvé effet dans le délai d'une semaine, à compter de son envoi sous forme de courrier recommandé avec accusé de réception.
Dans l'hypothèse de l'impayé, ISL se réserve la possibilité d'en poursuivre le recouvrement indépendamment de la résiliation du contrat et de l'exclusion de l'étudiant.
Les frais engagés par ISL pour recouvrer les sommes qui lui sont dues seront à la charge de l'étudiant et sont fixés forfaitairement à la somme de 350 €.

Dans l'hypothèse où ISL se voyait contraint de résilier le contrat en raison d'un nombre insuffisant d'inscrits dans la formation choisie, l'étudiant se verrait remboursé de l'ensemble des sommes qu'il aura versées, y compris les frais d'inscription et les frais de scolarité.

ARTICLE 6 : CONTESTATION

En cas de contestation ou de difficulté rencontrée sur l'application du contrat, l'étudiant et/ou le répondant financier et/ou ISL pourront demander l'avis du médiateur dont les conditions d'accès seront communiquées au répondant financier sur simple demande.

En cas d'échec de la procédure de médiation ou à défaut d'y recourir, le Tribunal de Paris sera seul compétent.

Fait à : le :

Signature de l'étudiant	**Signature du répondant financier**	**Signature d'ISL**
Avec la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord »	*Avec la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord »*	

Confirmation d'inscription

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu l'inscription concernant :
En classe de :

Actuellement :

- ❑ Votre dossier est complet
- ❑ **Il nous manque :**
- ❑ La photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- ❑ Photocopie des diplômes
- ❑ Photocopie des relevés de notes des 3 dernières années d'études
- ❑ 3 photographies d'identité avec votre nom au dos,
- ❑ 15 enveloppes timbrées autocollantes avec bande de protection libellées à l'adresse de la personne responsable du suivi de la scolarité de l'élève
- ❑ Curriculum vitae détaillé et actualisé
- ❑ 300 euros de frais fixes d'inscription

Et, pour les étudiants étrangers :

- ❑ Fiche d'état civil ou extrait d'acte de naissance traduit en français
- ❑ Copie du visa et/ou du titre de séjour en cours de validité

Que vous voudrez nous envoyer dans les plus brefs délais afin de compléter votre dossier.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La direction